Section de Haute-Garonne

La force de tous les agents de la DGFiP

Compte rendu de la réunion Amendes-TTA-CAS. 11/05/2023

Nous ne voulons plus de « belles paroles », nous voulons des actes !

L'audience s'est tenue de 14h30 à 17h30, en présence des organisations syndicales représentatives (Jean Michel Bermond et Régis Lagrifoul pour Solidaires) et Mr Louton, Directeur du Pôle État, Mme Bouharb, cheffe de service de la TTA-Cas, Mr Lopez, responsable de la Division du recouvrement forcé.

De longue date *Solidaires Finances Publiques 31* interpelle sur la situation de la TTA-CAS et la problématique amendes : soutiens et interpellations RH, multiples tracts et soutien des interpellations des agent·e·s, lettres ouvertes aux élu·e·s et au préfet sur la problématique amendes, adresse aux États Généraux de la justice, interpellation dans les instances mais aussi devant des interlocuteurs de la DG (en GT national, devant le numéro 2 national).
En effet cette mission a été systématiquement abandonnée dans les arbitrages administratifs (localisation des suppressions d'emplois, des emplois vacants, difficultés lourdes dans les services, augmentation massive de la charge de travail) bien loin des enjeux d'un service public de qualité pour des usagers.

La réunion du jour se tenait suite aux demandes depuis des mois de *Solidaires Finances Publiques 31* sur ces sujets. Nous avons rappelé notre demande de voir évoqués ces sujets en CSA, comme acté par la DG suite aux nouvelles modalités de pilotage de la mission Amendes.

Notre objectif dans cette réunion était de mettre en avant nos revendications et attentions appelées précédentes, d'analyser et compléter les pistes d'organisations présentées (*on nous avait fourni la fiche identification actualisée du poste et le plan d'action local*) mais surtout de mettre la pression sur la Direction : les constats ont été largement exprimés… la problématique Amendes est mise en avant de longue date… les difficultés lourdes des équipes sont connues… la DG a exprimé sa « priorité » sur la mission… À ce stade, au-delà de tous les plans d'actions, il n'y a qu'un sujet attendu qui est de voir un véritable soutien et des arbitrages d'affectation des personnels à la hauteur des besoins !
Nos expressions ont dès lors été ciblées pour mettre la pression sur le ressenti des agent·e·s et leurs difficultés et pour mettre en avant les besoins humains attendus.

- **Les effectifs :** les documents fournis, au-delà des précédentes suppressions d'emplois ou localisation constante des emplois vacants sur le poste, soulignent un chiffre de 13 emplois non pourvus à la TTA. À ce stade la Direction évoque ses efforts de renforts avec des stagiaires, vacataires, EDR et le recrutement de 2 contractuels (un en juillet puis un en septembre). Pour le reste la situation est renvoyée aux arbitrages locaux pour septembre, en soulignant la priorité « Amendes » affirmée par la DG et la Direction locale.
  Nous avons mis en avant la situation plus que tendue des emplois pour le prochain exercice d'affectation des personnels au 1er septembre car, en sus des suppressions d'emplois, après les mouvements nationaux, nous en sommes à 24,8 postes B non pourvus, 25,9 en C et 2,7 en A pour

la DRFiP 31. Au vu de nos interpellations constantes sur la TTA-CAS et les enjeux soulignés nous exigeons un réel renforcement pour ce poste et voulons enfin voir des arbitrages positifs pour les agent·e·s. Nous avons également souligné les enjeux de la « chaîne de travail Amendes » (cellule Amendes en Direction, Division du recouvrement, services d'accueil).
Nous avons interpellé solennellement la Direction pour qu'elle défende ses services face à la DG pour de réels arbitrages favorables à venir : futures affectations nationales de B en octobre, dispositifs de recrutements nationaux, défense de la mission pour que les « belles paroles » de la DG soient des réalités.

- **Le plan d'action local.** Nous avons souligné l'implication des personnels pour faire au mieux dans une situation dégradée et soutenir tout effort de simplification ou processus d'amélioration. Néanmoins, nous avons mis en avant le risque majeur d'en rester à des « opérations coups de poings » nécessaires certes, mais qui se multiplieraient et se pérenniseraient, faute de réels moyens données dans la durée.

- **La situation des agent·e·s.** Nous sommes longuement revenus, au vu des éléments du DUERP et/ou de témoignages des collègues sur la situation insupportable des personnels, l'aspiration à une vie au travail apaisée, à la volonté de faire un travail de qualité, et le décalage entre cet objectif et les réalités concrètes…

- **La demande de transparence sur le service.** Nous avons, en préalable au CSA de la semaine prochaine ou le dossier est à l'ordre du jour, mis en avant l'importance d'une clarification et le besoin d'engagements pour les personnels du SIV dont la mission va être transférée à la Division Comptabilité.
Concernant la problématique du téléphone et du CAS, la Direction a évoqué des arbitrages de la DG, dans le cadre des créations des CDC (Centres De Contact) Amendes, pour une pérennisation d'un CDC à Toulouse. Nous avons immédiatement relayé le sujet à notre syndicat national pour une évocation et une information réelle lors du CSAR de la semaine prochaine. Sur ce sujet, la cheffe de service nous a informé de l'abandon de son projet de ciblage des appels téléphoniques de Haute-Garonne vers la TTA, contraire aux objectifs nationaux « *faire sortir le téléphone des services Amendes* ».
Concernant les locaux des Carmes et la localisation future du service, aucune information à ce stade, car les études et diagnostics sont en cours. Nous avons insisté sur l'importance d'une visibilité rapide pour les agent·e·s.

- **Les liens avec les interlocuteurs et services.** Au vu des travaux en cours d'information locale vers les partenaires (SNCF, Tisséo, tribunaux…) et les services de la DRFiP 31, nous avons souligné l'importance de compléter ces informations et cette pédagogie vers les autres départements de la région et tout particulièrement vers les SGC/SIP des départements voisins.

- **L'enjeu citoyen autour des Amendes.** Nous sommes revenus sur nos analyses sur l'importance publique de la mission Amendes et des retards, dysfonctionnements, archaïsmes, qui nécessitent une réelle réaction tant des politiques que des administrations. Compte-tenu des difficultés actuelles pour les usagers (retards de traitement des réclamations, modalités de contact…), des améliorations sont indispensables.